

TABLEAU DES COMMISSIONS IARD

Produits	Commissions rétrocédées sur Encaissements pendant toute la durée du MANDAT	Commissions Supplémentaires Majorées Librement
AUTOS (4 roues)	10% de la prime nette encaissée	De 1 % à 10 %
CYCLOS – MOTOS	10% de la prime nette encaissée	"
FLOTTES de Véhicules	10% de la prime nette encaissée	"
HABITATIONS (toutes)	20% de la prime nette encaissée	"
IMMEUBLES	20% de la prime nette encaissée	"
MULTIRISQUES COMMERCIALES	20% de la prime nette encaissée	"
RC Professionnelles et Privées	10% de la prime nette encaissée	"
Poids Lourds (Transport privé de Marchandises)	10% de la prime nette encaissée	"
RISQUES INDUSTRIELS	10% de la prime nette encaissée	"
"RISQUES DIVERS" Professionnels ou Privés	10% de la prime nette encaissée	"

TABLEAU DES COMMISSIONS 3F VIE

Produits	Production Individuelle 1ère année	2ème année et suivantes
ARTICLE 83 Retraite Entreprise	a) 20% - n/20 ^{ème} *	2%
ARTICLE 82 Capital - Retraite Entreprise	a) 20% - n/20 ^{ème} *	2%
Capital - Retraite T.N.S et salariés.	a) 20% - n/20 ^{ème} *	2%
Retraite Madelin TNS	10% n/20 ^{ème} *	2%
Vie Entière Primes Périodiques	a) 20% - n/20 ^{ème} *	2%
Temporaire Vie Homme Clés Garantie d'Emprunts	10% à 15% selon production mensuelle	10%
Primes Uniques CVL - ART 39 du C.G.I	Variables suivant chargement	
Prévoyance Cadre et non Cadre	6% de la prime annuelle de la 1ère année	6 %
Prévoyance individuelle	15% de la prime annuelle de la 1ère année	10%
Santé	20% à 35% selon la formule choisie *	10%
IMPORTANT	<p>L'escompte des commissions indiquées ci-dessus est accordé après encaissement du 1er fractionnement. Le solde de commissions sera réglé sur les encaissements suivants.</p> <p>En cas de chute précoce, la reprise de commission se fera sur la période non encaissée des douze mois suivant la souscription.</p> <p>L'escompte de commissions est appliqué uniquement sur tous les produits de Capitalisation à primes périodiques. Pour les autres produits : Commissions sur encaissements</p> <p>Toutes les affaires nouvelles et avis d'échéances AMI 3F sont émis avec le nom du cabinet PARTENAIRE. Le code attribué au courtier est indiqué sur chaque pièce émise.</p> <p>Les taux de commissions indiqués ci-dessus peuvent être modifiés à la hausse ou à la baisse suivant les fluctuations du marché pour lesquelles les cahiers des charges des produits à commercialiser auraient à subir des modifications, compte tenu de ce qui précède.</p>	

* : (Commissions de base), celles-ci peuvent être majorées suivant les engagements ou résultats de production négociés (voir votre responsable de région)